

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- ZONES URBAINES**
- UA** Zone de constructions en ordre continu
Habitat, Services, Activités
- UG** Zone d'habitat mixte
- UI** Zone d'accueil des activités économiques
- UP** Zone dont laquelle les constructions ont une fonction principale d'accueil du public
- OAP thématique
Protection et éviction des fermes
- OAP de secteur
- Emplacements réservés pour équipements publics
- Secteur d'implantation
- ZONES NATURELLES**
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- STECAL
- Carrières abandonnées
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Périmètre de protection rapprochée de captage
- Périmètre de protection éloignée de captage
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
- Espace boisé classé
- Protections au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme :**
- Mur de clôture existant à conserver ou à restaurer
- Façade remarquable à conserver ou à restaurer
- Bâtiment remarquable à préserver
- Petit patrimoine à préserver
- Voies et cheminements à conserver
- Protections au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme :**
- Haies
- Plantations d'alignement
- Arbres isolés remarquables
- Vergers, remises boisées et boisement protégés
- Espace paysager à protéger

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

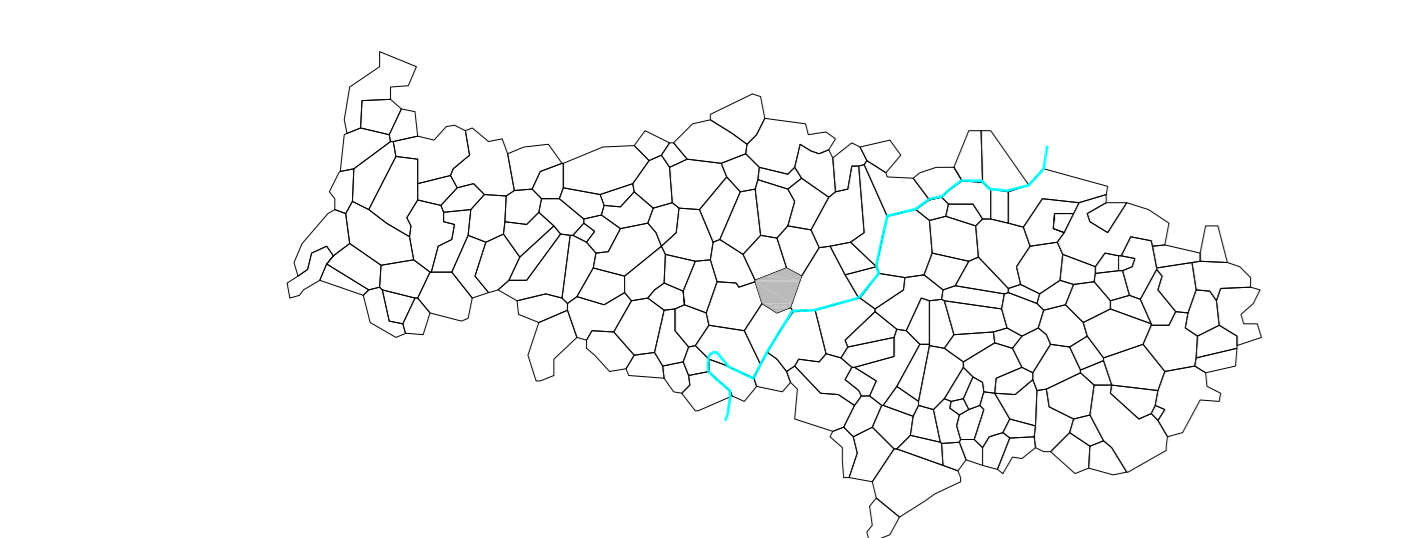
Index	Destination	Surface	Bénéficiaire
A	Extension pôle d'équipements communaux	3649m ²	Commune d'Ennery
B1	Equipements publics	3675m ²	Commune d'Ennery
B2	Sentes	2051m ²	Commune d'Ennery
B3	Parcs, jardins, aménagement sports et loisirs	3965m ²	Commune d'Ennery
C	création de voie par élargissement de la sente rurale n°30 dite « du Perreux »	3652m ²	Commune d'Ennery
D	Création d'un jardin et liaison piétonne	4297m ²	Commune d'Ennery
E	création d'un parc de stationnement	1532m ²	Commune d'Ennery
F	Vergers	7223m ²	Commune d'Ennery
G	Création d'une liaison piétonne	983m ²	Commune d'Ennery
H	Elargissement de voirie	233m ²	Commune d'Ennery

Nota : Le plan cadastral représenté n'a aucune valeur foncière et juridique, il ne saurait constituer une présomption de propriété.

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

Commune d'ENNERY




PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE 4.3b

INSEE : 95.211 ECHELLE 1/2000

APPROUVE LE : 18 février 2005
REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007
MODIFIE LE : 21 mars 2016
REVISE LE : 10 mai 2022



COMMUNE DE PONTOISE

COMMUNE DE PONTOISE

